

Valenciennes, le 30 juin 2023

INFORMATION VACCINATION COVID-19

Objet : Suspension de l'obligation de vaccination contre la covid-19

En référence au décret n°2023-368 du 13.05.2023 relatifs à la suspension de l'obligation de vaccination contre la covid-19 des professionnels et étudiants et à l'arrêté du 1.06.2023 relatif à la réintégration ou admission des étudiants suspendus pour non-respect de l'obligation vaccinale contre la covid-19, l'ensemble des apprenants de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, au même titre que les professionnels de santé, ne sont plus dans l'obligation d'être vaccinés contre la covid-19 pour réaliser leur formation théorique et clinique à compter de la rentrée de Septembre 2023.

Pascale LANNOY,

P/O Directrice de l'IFMS par intérim,

Pour le Directeur
de l'IFMS et par délégation
L'Attachée d'Administration
Hospitalière
A. WURSTED

